

ENTRETIEN avec Jean-Claude PELLETEUR le 24 février 2020

Suite au courrier envoyé par PROSIMAR aux 4 candidats à l'élection municipale, Jean-Claude PELLETEUR n'a pas souhaité répondre par écrit, mais a préféré un entretien qui s'est donc déroulé le 24 février, en présence de Martine BURON, Antoine BREBION et Hervé JAMET. On trouvera ci-après l'essentiel des propos tenus par le candidat, classés par thème.

PARTICIPATION CITOYENNE

Il faut trouver une autre formule que les Conseils de Quartier, qui ont parfois eu des difficultés à se détacher des intérêts particuliers (ex. voirie). Une réflexion est également à mener pour l'implication effective des associations d'environnement. Concernant les réunions de concertation avec des riverains lors d'un projet immobilier sur Sainte-Marguerite, Jean-Claude PELLETEUR est favorable à inviter également notre association.

PROJETS STRUCTURANTS

Il n'y aura pas de logements sur le terrain de « la torpille » situé en limite de Pornichet et Saint-Nazaire. On pourra éventuellement autoriser un habitat éphémère sur la partie la plus reculée par rapport au bord de mer.

Le règlement de l'AVAP doit être assoupli sur un certain nombre de points liés aux contraintes architecturales. PROSIMAR sera bien associée à cette modification.

Le projet relatif au Front de Mer va continuer avec des réunions participatives et des ateliers au cours desquels les Pornichétins pourront faire des préconisations.

Des réunions participatives auront également lieu pour la liaison entre le Parking du 8 mai et le boulevard de la République, Square Hervo.

PLUi

La coupure verte entre Pornichet et Saint-Nazaire a été agrandie de 300 ha.

Le zonage du PLUi est passé de 12 à 33 zones pour permettre une meilleure adaptation.

120 jardins supplémentaires ont été classés sur Bonne Source entre la mer et la route pour éviter des constructions.

150 maisons sont « repérées » sur la commune en dehors du secteur AVAP pour maîtriser des transformations éventuelles.

URBANISME

Toute personne qui abattra un arbre sans autorisation, sera dorénavant passible d'une amende dressée par la Municipalité (décret en attente d'application) (loi engagement et proximité du 19 décembre 2019).

L'enfouissement des réseaux sera, chaque fois que possible, poursuivi au fur-et-à-mesure des travaux de voirie, car cela permet de gagner de la place pour les pistes cyclables et les trottoirs.

Un plan vélo est en cours d'élaboration avec des pistes sécurisées.

Actuellement le nombre de logements neufs autorisés est de 150 par an maximum. En dessous de 100 on perd des habitants. On a réussi à stabiliser les effectifs scolaires, après une perte les années antérieures.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

L'épandage par voie aérienne est interdit par le Préfet, qui seul peut accorder une dérogation.

A la suite des élections à La Baule, Saint-Nazaire et Pornichet, en cas de position commune sur le sujet, on pourra rouvrir le dossier. (nb : Pornichet n'y est pas favorable)